



**Conseil économique  
et social**

Distr.  
GÉNÉRALE

TRANS/WP.29/2005/44  
7 avril 2005

FRANÇAIS  
Original: ANGLAIS

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

COMITÉ DES TRANSPORTS INTÉRIEURS

Forum mondial de l'harmonisation des Règlements  
concernant les véhicules (WP.29)

(Cent trente-sixième session, 21-24 juin 2005,  
point 4.2.13 de l'ordre du jour)

PROPOSITION DE PROJET DE COMPLÉMENT 7 À LA SÉRIE 01  
D'AMENDEMENTS AU RÈGLEMENT N° 90

(Garnitures de frein de rechange)

Communication du Groupe de travail en matière de roulement et de freinage (GRRF)

Note: Le texte reproduit ci-après a été adopté par le GRRF à sa cinquante-septième session (TRANS/WP.29/GRRF/57, par. 18); il est transmis pour examen au WP.29 et à l'AC.1. Il est basé sur le document TRANS/WP.29/GRRF/2005/3 non modifié.

Le présent document est un document de travail distribué pour examen et commentaires. Quiconque l'utilise à d'autres fins en porte l'entière responsabilité. Les documents sont également disponibles via Internet :

<http://www.unece.org/trans/main/welcwp29.htm>

Paragraphe 5.3.1.1

Au lieu de «ISO 6312:1981», lire «ISO 6312:1981 ou ISO 6312:2001»

Paragraphe 5.3.1.2

Au lieu de «ISO 6310:1981», lire «ISO 6310:1981 ou ISO 6310:2001»

Paragraphe 5.3.2.1

Au lieu de «ISO 6312:1981», lire «ISO 6312:1981 ou ISO 6312:2001»

Paragraphe 5.3.2.2

Au lieu de «ISO 6310:1981», lire «ISO 6310:1981 ou ISO 6310:2001»

Paragraphe 6.2.1

Supprimer.

-----